

# **Société Assurances Multirisques Ittihad (SA)**

## **AMI Assurances**

### **Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 juillet 2015**

Au siège social de la société Cité les Pins Les berges du Lac II 1053 Tunis

#### **Les résolutions adoptées :**

##### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente réunion, la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation et entérine tout retard pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 juillet 2015, valide sa tenue à une date dépassant le délai légal des six mois suivant la clôture de l'exercice comptable, ce dépassement ne portant pas atteinte aux intérêts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

##### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2014, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

##### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tel qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

##### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

##### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 dans les reports à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence d'un montant de 7000D brut au titre de l'exercice 2015, à chacun des membres de conseil d'administration ainsi qu'aux membres des comités permanents issus du conseil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner entant que Co-commissaire aux comptes, le cabinet Union Audit Tunisie « UAT » pour un mandat de trois ans relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Neuvième Résolution**

Suite à son élection entant que représentant des petits actionnaires, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Mohamed MRAIDHA en qualité d'administrateur pour une période de trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements du seuil dans le capital de la société AMI Assurances par la société SICAV-INVEST.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Onzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à monsieur le Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.